REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2020
Application agréée E-legalite.com
10_DE-013-211300322-20200625-DEC_039_202

Mairie
d'Éguilles

Eguilles,
Le 19 juin 2020

DEC_039_2020

- DECISION DU MAIRE -

***Objet :* Diagnostic architectural et sanitaire restauration de la chapelle des Figons et presbytère**

LE MAIRE de la Commune d'EGUILLES ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, et le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant parties législative et réglementaire du code de la commande publique applicable à compter du 1er avril 2019 ;

Vu la délibération n° DEC_2020_012 du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par délégation lors de la mandature ouverte au 23 mai 2020, date de son élection par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude préalable à la réhabilitation de la chapelle des Figons et de son presbytère.

DECIDE

De signer avec monsieur Patrice SALES, Architecte du Patrimoine, domicilié 26 avenue Gérard Montus, 13620 Carry le Rouet, un contrat pour une mission de diagnostic concernant la restauration générale de l'édifice et une étude des sols pour mise en valeur de la chapelle et une réutilisation du presbytère ces travaux permettant de réaliser un bilan sanitaire complet du bâtiment et la réalisation des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental.
Le montant fixe et forfaitaire est arrêté à 18 247,50 euros HT, pour la tranche ferme dont le paiement sera effectué en deux acomptes de 50% au démarrage et à la remise du diagnostic.

Les modalités de paiement et la date de démarrage des travaux seront précisées dans l'acte d'engagement. Précise que le montant de cette étude est pris en charge à 60% dans le cadre du contrat départemental en cours d'exécution.

Charge monsieur le Directeur Général des Services de mettre en œuvre la présente décision qui sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Le Maire,
Robert DAGORNE

Transmis en Sous-Préfecture
le,

MAIRIE D'EGUILLES (Bouches-du-Rhône)